



LE GUIDE D' ACTION METROPOLIS SUR L'IMMIGRATION ET L'INTEGRATION (MAGII)

Présenté par l'initiative Metropolis CAIRES (Canadian Advocacy for Immigrant and Refugee Entry and Settlement)

COMITÉ DE RÉDACTION

ANDREW TOMAYER

KELLY ERNST

ANNALEE COAKLEE

LORI WILKINSON

ASHLEY MANUEL

MARIVIC PROSPERO

CAROLINE GUIMOND

MIRIAM TAYLOR

CHRIS FRIESEN

MOHAMED BAGHA

CORINNE PRINCE

PATRICK MACKENZIE

ELISE HERZIG

SABRINA DUMITRA

FATMATA KAMARA

SAHAR ZOHNI

GEOFFREY CAMERON

VIC SATZEWICH

GUY DRUDI

WENDY CUKIER

JENNIFER FREEMAN

XIAOYI YAN

KATHRYN DENNLER

YOKO YOSHIDA

SOUS LA DIRECTION DE

JACK JEDWAB

Président et directeur général de l'Association d'études canadiennes et l'Institut Metropolis

NOS ORGANISMES DE SOUTIEN



Refugee Health YYC





SOMMAIRE

Aperçu général.....	3
Politiques d'immigration et d'établissement.....	4
1. Niveaux d'immigration.....	4
2. Catégories d'admission.....	7
3. Regroupement familial.....	9
4. Travailleurs temporaires.....	11
5. Accessibilité et disponibilité du logement.....	13
6. Emploi, marché du travail et qualifications.....	16
7. Innovation & entrepreneuriat.....	19
8. Soins de santé.....	21
Glossaire.....	23

Aperçu général

Le Canada est souvent reconnu comme une nation d'immigrants, dont la croissance historique et la vitalité démographique reposent en grande partie sur les contributions des nouveaux arrivants. L'atteinte des objectifs démographiques et économiques du pays dépend du maintien d'une véritable voie d'accès à l'immigration. Il est donc essentiel d'investir dans le système d'immigration et de le renforcer pour assurer l'avenir du Canada. Dans le contexte mondial actuel où les schémas migratoires évoluent, le Guide d'Action Metropolis sur l'Immigration et l'Intégration (MAGII) arrive à un moment opportun. Il a un besoin croissant d'informer les Canadiens sur l'histoire de l'immigration et son impact actuel sur le pays afin de promouvoir une compréhension et une prise de conscience commune. Le MAGII expose les défis rencontrés par les nouveaux arrivants dans plusieurs domaines clés, en s'appuyant sur des informations provenant du secteur de l'établissement à travers le pays. Il constitue une première étape clé vers la mobilisation de ce secteur, et met en avant son rôle capital en tant que partenaire des décideurs dans le processus d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants. Le guide offre des informations précieuses et des recommandations conçues pour améliorer le dialogue et la prise de décision, dans le but de développer des politiques inclusives et équitables qui profitent tant aux nouveaux arrivants qu'à l'ensemble des Canadiens. En somme, il vise à favoriser la compréhension, d'encourager l'engagement en faveur de l'inclusion et de lutter contre la discrimination et le racisme sous toutes ses formes.

L'objectif principal du MAGII représente un premier pas vers la mobilisation de ce secteur et de mettre en évidence son rôle crucial en tant que partenaire des décideurs dans le processus d'intégration et d'établissement des nouveaux arrivants.

Ce guide présente une synthèse de huit domaines clés de la politique d'immigration et d'établissement, ainsi que des appels à l'action qui démontrent que l'immigration peut contribuer à une politique publique judicieuse.

Politiques d'immigration et d'établissement

1. Niveaux d'immigration

La Constitution du Canada, en vertu de l'article 95, stipule que l'immigration est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et territoires. Depuis 1991, l'immigration au Québec a été co-administrée selon l'Accord Canada-Québec. Toutes les autres provinces et tous les territoires ont suivi cet exemple en concluant leurs propres accords sur l'immigration, lesquels comportent des annexes spécifiques à l'immigration francophone.

L'immigration est cruciale à la croissance démographique du Canada ainsi qu'à son bien-être social et économique. Il est avéré que l'immigration est à l'origine de presque la totalité de la croissance de la main-d'œuvre au Canada, et il est prévu que, d'ici la prochaine décennie, elle représentera 100 % de la croissance démographique du pays.

Le Canada a une longue histoire en matière de migration régulée, ce qui lui permis de concilier les besoins économiques avec l'importance du regroupement familial, ainsi que de venir en aide aux populations les plus vulnérables du monde. Les Plans pluriannuels des niveaux d'immigration (PPN) ne sont pas une nouveauté, mais pour la première fois dans l'histoire du Canada, le plan triennal des niveaux d'immigration pour les années 2025-2027, publié le 24 octobre 2024, combine à la fois les cibles des résidents permanents et temporaires. Il s'agit d'un progrès positif, car cela accroît notre capacité à entreprendre une planification à long terme de manière plus précise. Voici les points saillants du plan des niveaux d'immigration pour 2025-2027, en commençant par les admissions globales prévues de résidents permanents:

- 395 000 en 2025
- 380 000 en 2026
- 362 000 en 2027

Le nombre des admissions de résidents temporaires est en phase avec le plan du gouvernement du Canada visant à réduire le nombre de résidents temporaires à 5 % de la population totale d'ici les trois prochaines années.

Par rapport à chaque année qui précède, nous verrons la population temporaire du Canada (permis de travail et d'études) fixée à :

- 673 650 en 2025
- 516 600 en 2026
- 543 600 en 2027

De plus, les catégories prioritaires pour 2025 comprendront : les professions de la santé,

les métiers spécialisés et la maîtrise de la langue française. Les catégories sont établies chaque année, en fonction de l'information et des projections du marché du travail, ainsi que des commentaires des partenaires, comme les provinces et les territoires, ainsi que des parties prenantes de tout le pays. Il est prévu que plus de 40 % des admissions de résidents permanents en 2025 seraient des personnes déjà présentes au Canada en tant que résidents temporaires. Finalement, il y a un intérêt persistant envers l'immigration économique, avec environ 62 % du total des admissions de résidents permanents qui seront consacrés à la catégorie économique, dans des secteurs clés comme la santé et les métiers spécialisés, d'ici 2027.

L'exercice des niveaux est ensuite associé à un processus budgétaire, qui prévoit un budget pluriannuel pour IRCC et ses partenaires. Cependant, il n'existe aucun processus comparable et prévisible incluant des consultations formelles, pour les résidents temporaires. Combiner les cibles des résidents permanents et temporaires dans le Plan pluriannuel des niveaux 2025-2027 annoncé récemment fournit le cadre législatif nécessaire pour financer de manière appropriée ces programmes et assurer un continuum de soutien à l'intégration pour tous les nouveaux arrivants, quel que soit leur statut légal, renforçant ainsi leurs contributions au Canada.

De ce fait, il est primordial d'élaborer un plan annuel adéquat. Car, à défaut de pouvoir intégrer convenablement les nouveaux arrivants qu'il accueille chaque année, le Canada risquerait de voir le soutien du public à l'immigration s'éroder et de voir sa réputation positive sur le plan international entachée, de même que sa capacité à attirer des personnes hautement qualifiées. De surcroît, l'augmentation du chômage au sein des populations de nouveaux arrivants pourrait entraver les efforts déployés pour accroître la productivité du marché du travail.

La reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger est cruciale pour s'assurer que les nouveaux arrivants puissent trouver un emploi lucratif dans des secteurs à forte demande. Étant donné que les provinces et territoires sont ceux qui régissent les organismes de réglementation et les autorités d'apprentissage responsables de l'octroi des licences, une manière de les inciter à améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers serait de lier leurs allocations annuelles du Programme des candidats provinciaux (PCP) aux progrès réalisés dans ce domaine au sein de leurs juridictions.

Vue que que la confiance du public dans le système d'immigration est primordiale pour maintenir un système robuste et un environnement accueillant pour les nouveaux arrivants, il est important que les Canadiens soient mieux informés sur tous les aspects du système d'immigration, y compris: les diverses catégories d'immigrants, de réfugiés et de résidents temporaires admis au Canada ; comment ils sont sélectionnés ; l'impact qu'ils ont sur les économies locales, provinciales et nationales ; et les défis auxquels ils sont confrontés pour contribuer pleinement à la société canadienne.

En outre, le gouvernement du Canada, dans le cadre de sa politique d'immigration francophone, s'est fixé pour objectif d'augmenter l'immigration francophone hors Québec,

en visant 8,5 % en 2025, 9,5 % en 2026 et 10 % en 2027. L'intégration réussie des immigrants francophones dans les communautés linguistiques minoritaires est essentielle au maintien des objectifs du Canada en matière de langues officielles, mais elle nécessite un soutien adéquat. Au Québec, la connaissance du français est considérée comme un facteur clé de l'intégration réussie des nouveaux arrivants.

En résumé, il est essentiel de repenser notre système d'immigration actuel pour s'assurer qu'il s'aligne sur les objectifs et les résultats souhaités. Il est également urgent de disposer d'outils et de ressources pour renforcer la planification et mieux répondre aux besoins prévus par le marché du travail et à la croissance soutenue de la population. Il s'agit notamment d'investir dans la modernisation des outils utilisés par le gouvernement et le secteur de l'établissement et de l'intégration, tout en tirant parti des technologies émergentes pour améliorer l'expérience de l'immigration tout en assurant la gestion des services avec un budget restreint.

Les budgets de l'établissement et de réétablissement sont actuellement sursouscrits en raison du nombre historiquement élevé de nouveaux arrivants recherchant un soutien – plus de 700 000 résidents permanents l'an dernier seulement, selon les données de l'IRCC. Les provinces et les territoires font face à des systèmes de services sociaux, d'éducation et de santé saturés. Le processus annuel par lequel le Parlement approuve le Plan pluriannuel des niveaux d'immigration doit également inclure un budget correspondant pour couvrir les coûts fédéraux nécessaires à la mise en œuvre du programme.



Appels à l'action

- ◇ Veiller à ce que le budget fédéral reflète les niveaux annoncés pour permettre l'établissement et l'intégration réussis des résidents permanents et de certains résidents temporaires à risque en vue d'une participation pleine et active à la société canadienne, compte tenu notamment du fait que 40 % des résidents temporaires vont faire la transition vers le statut de résident permanent.
- ◇ Plaider pour que des amendements soient apportés à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) en vue d'intégrer des objectifs annuels de résidence temporaire dans le Plan pluriannuel des niveaux.
- ◇ Faire en sorte que le gouvernement soit tenu responsable de veiller à ce que le logement abordable et adapté, les aides à l'établissement et à la réinstallation, ainsi que les coûts inhérents aux infrastructures nécessaires, soient intégrés dans l'évaluation des niveaux d'immigration durables pour le pays.
- ◇ Encourager à ce qu'il y ait un investissement accru dans l'éducation publique sur l'immigration afin de favoriser une population mieux informée et plus impliquée, ce qui enrichirait le débat national sur l'immigration et ses bénéfices pour le Canada.

2. Catégories d'admission

L'immigration permanente au Canada se compose de quatre catégories principales : les migrants économiques, la catégorie de la famille, les réfugiés et les personnes protégées, et la catégorie des personnes admises pour des raisons humanitaires ou de compassion. Bien que le nombre de personnes admises chaque année dans chaque catégorie nécessite une attention particulière, toutes contribuent de manière significative au tissu économique et social de la société canadienne.

Jusqu'au début des années 1990, la catégorie de la famille était la plus importante catégorie d'admission, représentant environ six nouveaux arrivants sur dix dans le cadre de la résidence permanente. Cependant, à partir des années 1990, le gouvernement a réorienté son attention vers les immigrants de la catégorie économique, qui représentent aujourd'hui environ deux tiers de tous les nouveaux arrivants. Au sein de ces trois grandes catégories, il existe jusqu'à 300 sous-catégories, ce qui peut rendre incroyablement complexe la navigation dans le système d'immigration pour les potentiels nouveaux arrivants qui essaient d'identifier la meilleure option pour leurs besoins.

La catégorie économique est la plus grande et la plus complexe en matière d'admission, englobant un large éventail de personnes, notamment les travailleurs qualifiés dans les métiers et les professions, les entrepreneurs, propriétaires d'entreprises, travailleurs autonomes, les candidats des provinces et les aides familiaux, entre autres. Dans cette catégorie, seuls les conjoints et les enfants à charge peuvent accompagner le demandeur principal.

Les immigrants économiques arrivent souvent sans avoir bénéficié au préalable d'outils de préparation appropriés, tels que des guides interactifs ou des portails en ligne qui procurent de l'information sur les compétences recherchées, les lieux d'emploi ou les exigences supplémentaires en matière de formation. Il est indispensable de doter ces nouveaux arrivants des ressources nécessaires pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées avant leur arrivée au Canada, car ces outils peuvent considérablement améliorer leur intégration et leur réussite à long terme.

Le regroupement familial permet aux personnes qui se trouvent déjà au Canada de parrainer des membres de leur famille proche. Cependant, ce processus peut être coûteux et fastidieux, ce qui impose un stress excessif aux nouveaux arrivants vivant au Canada. Les retards dans les délais de traitement peuvent avoir un impact négatif sur la capacité des familles à s'intégrer avec succès et, dans certains cas, ils peuvent influencer leur décision de quitter le Canada. Dans le cas des réfugiés, une séparation prolongée d'avec les membres de leur famille peut gravement nuire à leur bien-être.

Les réfugiés et les personnes admises pour des raisons humanitaires doivent faire l'objet d'une attention particulière, car leur nombre est fortement influencé par les conditions politiques et environnementales actuelles. La tradition humanitaire du Canada, qui a

longtemps guidé son approche en matière de réinstallation des réfugiés, est antérieure aux conventions internationales modernes et n'est liée à aucune obligation juridique spécifique en matière de migration. La réinstallation des réfugiés est volontaire et repose sur cette tradition qui consiste à offrir un refuge aux personnes qui en ont besoin. Toutefois, le traitement des demandeurs d'asile est régi par les obligations légales du Canada en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967, que le Canada a ratifiés en 1969. Ces accords soulignent la responsabilité du Canada de protéger les personnes qui fuient les persécutions, en garantissant leur droit à demander l'asile et à recevoir un traitement équitable en vertu du droit international.



Appels à l'action

- ◇ Pour ce qui est des immigrants économiques, il faut fournir des informations claires et transparentes sur les qualifications professionnelles, les tendances du marché du travail, les opportunités géographiques et le coût de la vie dans les différentes régions, afin d'améliorer les chances de réussite des nouveaux arrivants.
- ◇ Rationaliser les délais de traitement pour toutes les catégories d'immigration, en veillant particulièrement à accélérer le traitement des demandes de réfugiés.
- ◇ Examiner attentivement la possibilité de procéder à des admissions spéciales de réfugiés dépassant les objectifs annuels lorsque cela s'avère nécessaire. La relocalisation urgente des Ukrainiens, par exemple, a démontré la nécessité d'apporter des réponses flexibles aux véritables crises de réfugiés. Le Canada a mis en œuvre avec succès des évacuations temporaires et permanentes similaires par le passé (par exemple, les Canadiens d'origine libanaise en 2011, les Kosovars en 1997, les Yazidis en 2017, les Syriens en 2016)
- ◇ Abolir les disparités dans la manière dont les différents groupes sont traités, en particulier les personnes LGBTQ+, qui sont souvent confrontées à des délais de traitement plus longs et à un examen plus minutieux de leurs demandes.

3. Regroupement familial

Le regroupement familial est un élément fondamental du système d'immigration du Canada, reconnu pour son rôle dans la promotion de la stabilité sociale et le soutien à l'intégration réussie des immigrants et des réfugiés.

Réunir des conjoints au Canada se heurte à des difficultés notables, notamment en ce qui concerne les délais de traitement. Alors que le gouvernement s'efforce de traiter les demandes de parrainage de conjoint dans les 12 mois, de nombreux couples subissent des retards qui vont au-delà de cet objectif. Les arriérés de demandes, les ressources limitées et d'autres obstacles logistiques contribuent à ces retards, qui se traduisent souvent par de longues séparations pour les familles. Malgré ces difficultés, le parrainage des conjoints est reconnu comme un élément clé du programme de regroupement familial du Canada, et la majorité des conjoints parrainés participent au marché du travail.

Regrouper des parents et grands-parents au Canada présente un ensemble de défis différent. Le Programme des parents et grands-parents (PPG) est basé sur un quota, avec un nombre limité de demandes acceptées chaque année. Bien que ce programme offre une voie aux Canadiens et résidents permanents pour faire venir leurs parents ou grands-parents au Canada, la forte demande et les quotas stricts créent un processus extrêmement compétitif. Les délais de traitement des demandes du PPG peuvent s'étendre jusqu'à 25 mois, laissant de nombreuses familles dans un état prolongé de séparation. De plus, ce programme impose des exigences financières significatives aux parrains, qui doivent répondre à un seuil de revenu minimum supérieur de 30 % au seuil de faible revenu (SFR) pendant trois années consécutives.

Le regroupement familial est particulièrement crucial pour les réfugiés, qui arrivent souvent au Canada après avoir fui la persécution et subi des traumatismes importants. Pour les réfugiés, se réunir avec les membres de leur famille n'est pas seulement une question de soutien émotionnel, mais aussi un facteur capital pour retrouver une bonne santé mentale et s'intégrer à long terme. Malheureusement, le processus de regroupement familial des réfugiés est souvent entravé par des politiques restrictives et des obstacles bureaucratiques. L'une des principales difficultés réside dans la définition étroite du terme « famille » selon la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), qui limite les membres de la famille éligibles aux conjoints, aux enfants à charge et, dans certains cas, aux parents ou aux grands-parents. Cette définition exclut les frères et sœurs, les enfants adultes et les membres de la famille élargie, ce qui peut être particulièrement éprouvant pour les réfugiés qui ont été séparés d'un vaste réseau de proches en raison d'un conflit ou de persécution.

Bien que les avantages émotionnels et sociaux de la réunification familiale soient bien documentés, il est également important de reconnaître l'impact économique. Les conjoints des citoyens canadiens ou de résidents permanents s'intègrent souvent rapidement sur le marché du travail, contribuant à l'économie dans son ensemble. Quant aux parents et aux grands-parents, leur contribution est indirecte, puisqu'ils s'occupent des enfants et

apportent leur soutien au ménage, ce qui permet à leurs parrains de travailler plus efficacement et de participer activement au marché du travail.

Cependant, les processus longs et complexes liés au regroupement familial—en particulier pour les parents, les grands-parents et les réfugiés—peuvent retarder ces avantages. Réduire les délais de traitement et simplifier les procédures bureaucratiques permettrait non seulement de réunir les familles plus rapidement, mais aussi de libérer le potentiel économique de ces membres de la famille de manière opportune.



Appels à l'action

- ◇ Accroître le nombre d'admissions au titre du regroupement familial. Le regroupement familial est essentiel pour réussir le rétablissement des réfugiés et pour favoriser une intégration positive dans la société. Les familles qui sont séparées involontairement, que ce soit en raison de la guerre, des raisons économiques ou d'autres circonstances, sont dans un état d'incertitude, les empêchant de s'intégrer pleinement à la vie au Canada. Les familles réunifiées sont plus susceptibles de rester enracinées dans leur communauté et sont moins susceptibles de se relocaliser à l'intérieur du Canada.
- ◇ Intégrer la réunification familiale dans les plans de rétablissement des réfugiés déplacés dans des circonstances chaotiques (tels que les réfugiés yazidis ou afghans) en identifiant les membres de la famille perdus qui sont essentiels au bien-être du réfugié rétabli. Établir un processus de réunification pour ces membres de la famille portés disparus, dans le cas où ils sont localisés.
- ◇ Simplifier le processus de demande de réunification des conjoints : Rendre le processus plus simple et fournir des instructions claires et accessibles peut réduire la confusion et permettre aux demandeurs de soumettre des demandes plus complètes.
- ◇ Renforcer la sensibilisation des services d'établissement quant au regroupement familial : Nouveaux arrivants et parrains. Identifier des stratégies pour mieux faire connaître les services d'établissement offerts aux nouveaux arrivants dans le cadre du programme de regroupement familial.

4. Travailleurs temporaires

Le Canada s'est appuyé sur les voies d'immigration permanente et temporaire pour soutenir la croissance démographique et répondre aux graves pénuries du marché du travail. Le flux d'immigration temporaire, qui se compose principalement de travailleurs étrangers temporaires, d'étudiants internationaux et de visiteurs, a été au centre des intérêts et des débats politiques. Bien que le flux migratoire temporaire ne soit pas pris en compte dans le plan pluriannuel annuel du Canada, il a plus que doublé au cours des trois dernières années, passant de 1,3 million en 2021 à près de 2,8 millions en 2024. Même si de nombreux résidents temporaires restent au Canada pour une durée limitée, le gouvernement fédéral et ceux des provinces ont développé des voies pour encourager certains d'entre eux à passer à la résidence permanente.

Le taux de transition des travailleurs étrangers temporaires (TET) vers le statut de résident permanent (RP) a régulièrement augmenté. Parmi les TET arrivés entre 2006 et 2010, moins de 10 % (plus précisément 9,4 %) ont fait la transition vers la résidence permanente au cours de leurs deux premières années au Canada. Pour la cohorte 2016-2020, ce taux est passé à 23,2 %. Il est prouvé que les migrants ayant acquis une expérience au Canada avant leur établissement connaissent généralement de meilleurs résultats économiques, en particulier ceux qui occupaient des emplois hautement qualifiés avant de devenir des résidents permanents. En 2021, le gouvernement fédéral a assoupli les restrictions sur la migration temporaire pour aider les entreprises à se remettre des pénuries de main-d'œuvre liées à la pandémie.

Les changements apportés récemment au programme des travailleurs étrangers temporaires ont considérablement réduit le nombre de nouveaux arrivants, à l'exception de secteurs clés tels que la sécurité alimentaire, la construction et les soins de santé. Par ailleurs, la réduction du nombre des permis nouvellement délivrés aux étudiants a conduit les universités canadiennes à essuyer des pertes d'étudiants internationaux en raison du plafond imposé par le gouvernement fédéral. Des restrictions draconiennes sur les permis d'études, associées à un manque de soutien aux étudiants internationaux afin d'acquies des emplois concurrentiels, pourraient menacer la compétitivité économique du Canada et entraver l'innovation technologique.

Dans le cadre des efforts visant à réduire le nombre de résidents temporaires, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a récemment mis fin à une exemption qui permettait aux visiteurs de faire une demande de permis de travail à partir du Canada. Toutefois, il est primordial de créer des voies d'accès permanentes pour les TET qualifiés et méritants ainsi que pour les étudiants internationaux qui se trouvent déjà au Canada et qui souhaitent s'installer et contribuer à l'économie.

De surcroît, les inquiétudes concernant la violence au travail et l'exploitation des travailleurs temporaires persistent depuis des années. Comment s'assurer que des mesures de protection et des services de soutien sont disponibles et mis en œuvre pour protéger leurs droits? Comment créer des voies appropriées pour la permanence pour les résidents

temporaires, y compris pour ceux qui ont un visa spécial comme l'autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU).

En outre, il est primordial de limiter les restrictions sur les professions réglementées, où la reconnaissance des titres de compétences étrangers reste un obstacle majeur. Comment pouvons-nous impliquer les organismes de réglementation et les intervenants à l'élaboration et à la mise en œuvre de voies simplifiées pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers, afin que les nouveaux arrivants puissent pleinement utiliser leurs compétences et contribuer à la main-d'œuvre du Canada?



Appels à l'action

- ◇ Inciter les provinces et les territoires à examiner et à améliorer les voies d'accès existantes à l'immigration permanente. L'objectif serait de développer des voies d'accès transparentes et claires à la permanence qui donnent la priorité à la fois aux besoins économiques et au regroupement familial, en veillant à ce que ces options soient bien communiquées aux nouveaux arrivants.
- ◇ Mettre en œuvre une approche concertée pour adapter la migration temporaire aux pénuries du marché du travail dans les secteurs vitaux. Cela permettra de réduire le chômage des nouveaux arrivants et de renforcer la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale.
- ◇ Collaborer avec les provinces, les territoires, les organismes de réglementation et les autorités chargées de l'apprentissage sur un plan assorti de délais pour réduire davantage les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers en faveur des migrants temporaires et de tous les nouveaux arrivants, en veillant à ce que leurs compétences soient pleinement utilisées au sein de la main-d'œuvre canadienne.

5. Accessibilité et disponibilité du logement

L'enjeu central concernant l'accessibilité au logement pour les nouveaux arrivants réside dans l'alignement des politiques d'immigration avec le développement des infrastructures pour répondre à la croissance démographique. Les immigrants et les réfugiés, y compris les demandeurs d'asile, aspirent à être autonomes dès leur arrivée au Canada, et les politiques doivent soutenir ce désir. À mesure que la population canadienne croît, les investissements dans les infrastructures doivent répondre aux points de pression démographique, non seulement dans les zones d'arrivée des immigrants et des réfugiés, mais aussi là où se produit la migration secondaire.

La croissance de la population ne peut être dissociée du développement du logement, y compris le logement social et d'autres infrastructures. Historiquement, à chaque fois que la population augmentait de deux personnes, il fallait construire un nouveau logement pour maintenir l'équilibre de l'offre de logements. Actuellement, le ratio au Canada est plutôt d'un nouveau logement pour cinq ou six personnes, un déséquilibre frappant qui a contribué à l'envolée des prix de l'immobilier. La politique du logement n'a pas réussi à suivre le rythme de la croissance démographique, créant des conditions de marché insoutenables.

En outre, il serait souhaitable d'encourager la migration secondaire des centres urbains où les prix sont élevés vers des marchés plus abordables grâce au développement d'infrastructures dans ces villes à moindre coût. Cela favoriserait une répartition plus équitable de la croissance de la population et fournirait des solutions de logement abordables pour les nouveaux arrivants.

Les nouveaux arrivants font également face à divers obstacles, notamment la discrimination, des difficultés à financer leur logement et des problèmes pour décrocher un contrat de locations en raison d'absence d'un historique de crédit et de références. Les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables, subissant souvent une « discrimination liée au statut », où les politiques canadiennes contribuent à un logement précaire, voire à l'itinérance. En moyenne, il faut 4,5 ans entre le dépôt d'une demande d'asile et la réception d'un NAS qui commence par « 6 », les dysfonctionnements bureaucratiques et les lacunes en matière de permis de travail entravant toute autonomie. Ces retards augmentent non seulement la dépendance à l'égard des programmes de soutien au revenu et des dépenses publiques, mais gaspillent également le potentiel de travail des réfugiés qui pourraient autrement contribuer au développement des infrastructures.

Les immigrants et les réfugiés représentent une source de main-d'œuvre indispensable pour construire les infrastructures dont le Canada a besoin, notamment en matière de logement, d'énergie, de transport et de soins de santé. Cependant, de nombreux nouveaux arrivants rencontrent des obstacles à l'emploi dans ces secteurs en raison de leurs compétences non reconnues et d'autres difficultés. Par ailleurs, il est indispensable de favoriser des voies d'accès plus rapides à l'emploi, en particulier dans le secteur de la construction

et des métiers spécialisés (tels que l'ingénierie et la main-d'œuvre générale), tant pour le développement du logement que pour la croissance économique au sens large.

Des solutions innovantes de logement sont disponibles, mais elles sont sous-utilisées. Parmi elles, on trouve la conversion d'espaces de bureau vides en logements, le logement modulaire et les contrats de locations consignés par les parrains. Ces solutions nécessitent un soutien plus fort et une mise en œuvre accélérée pour faire face à la crise du logement.

Il est primordial que les politiques de logement reposent sur des données probantes, en mettant l'accent sur des solutions intégrées à court et à long terme. Les mesures incitatives à accroître la densité de logement, à convertir des espaces commerciaux inutilisés et à créer de nouvelles collectivités sont les stratégies potentielles. De plus, il faudrait envisager des prêts ciblés, des subventions, des logements de fonction et des parrainages de contrats de location ou de prêts hypothécaires devraient être explorés pour soutenir les besoins en logement des nouveaux arrivants.

Les approches politiques et les réformes bureaucratiques doivent prioriser l'autonomie des nouveaux arrivants. La réduction des formalités administratives, l'élimination des processus redondants (tels que les permis de travail, le NAS et les cartes de santé) et la réduction du temps moyen d'attente de 24 mois pour les demandes de résidence permanente sont des étapes essentielles. Par ailleurs, la réduction du délai de traitement de quatre mois pour les permis de travail et le NAS contribuerait à éliminer les obstacles à une autonomie durable. Une disjonction entre les demandes d'asile, les permis de travail, le NAS, la résidence permanente et les demandes de citoyenneté exacerbe les retards et les inefficacités, ce qui souligne la nécessité de réformes significatives.

Par ailleurs, les politiques et les programmes doivent tenir compte de la mobilité interne et investir dans les marchés secondaires. En ignorant l'endroit où les gens finissent par s'installer, par opposition à l'endroit où ils arrivent initialement, on compromet le développement de l'infrastructure et on retarde l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie au Canada. Des investissements et des mesures incitatives ciblés sont nécessaires pour promouvoir la migration vers les marchés secondaires et soutenir les infrastructures là où elles sont le plus nécessaires.



Appels à l'action

- ◇ Veiller à ce que IRCC collabore avec les provinces et les territoires pour surveiller les tendances en matière de migration secondaire et contribuer à la conception et à la planification des infrastructures de logement et des nouveaux développements.

- ◇ Accroître le soutien financier aux modèles de logement innovants afin d'élargir les options en matière de logement social et de location à des prix inférieurs à ceux du marché.
- ◇ Promouvoir une plus grande migration vers les petites villes de deuxièmes et troisièmes rangs afin d'alléger la pression sur les grands centres urbains et de répartir la croissance démographique de manière plus homogène.
- ◇ Rationaliser les processus pour les nouveaux arrivants concourant à l'offre de logements en fusionnant la délivrance des permis, du NAS et du permis de travail; les permis de travail ouverts étant délivrés par défaut.
- ◇ Faire en sorte que le programme pilote d'immigration rurale et nordique devienne permanent en vue de soutenir les régions du Canada qui ont besoin de travailleurs et d'investissements.

6. Emploi, marché du travail et qualifications

Bien que l'immigration ait longtemps été un facteur clé de croissance du marché du travail au Canada, le chômage et le sous-emploi persistants parmi les nouveaux arrivants privent ces derniers, ainsi que le Canada, d'importants bénéfices économiques. Deux obstacles majeurs empêchent les immigrants de trouver rapidement un emploi qui utilise au mieux leurs compétences et leur expérience.

Alors que l'immigration est depuis longtemps un moteur essentiel de la croissance du marché du travail au Canada, la persistance du sous-emploi et du chômage parmi les nouveaux arrivants empêche les immigrants et le pays de réaliser pleinement leur potentiel économique. Deux obstacles majeurs empêchent les immigrants de trouver rapidement un emploi qui mette pleinement à profit leurs compétences et leur expérience.

Premièrement, les nouveaux arrivants ont souvent du mal à se frayer un chemin sur le marché du travail canadien et à identifier les opportunités qui correspondent à leurs qualifications. Ils sont nombreux à accepter des emplois de fortune, ce qui peut les empêcher à long terme d'accéder à des postes correspondant à leurs compétences. Cette inadéquation freine leur capacité à contribuer pleinement à l'économie et entrave leur progression de carrière.

Deuxièmement, de nombreux employeurs ne disposent pas d'outils et d'expertise pour évaluer les compétences et les qualifications acquises par les immigrants à l'étranger. C'est particulièrement vrai pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui représentent la majorité des employeurs canadiens et qui ne disposent souvent pas d'équipes de ressources humaines spécialisées dans l'évaluation des qualifications internationales.

La reconnaissance des diplômes est un défi pour les professions réglementées et non réglementées. Dans les professions réglementées, les procédures d'autorisation sont destinées à garantir que les professionnels exercent en toute sécurité et en faisant preuve de compétence. Cependant, de nombreux immigrants qualifiés formés à l'étranger sont confrontés à de longs délais ou renoncent à leur profession en raison de la longueur et du coût des procédures d'autorisation. Lorsque les documents ou les preuves d'une pratique récente sont examinés de manière séquentielle plutôt que simultanée, ils peuvent expirer, ce qui entraîne des retards supplémentaires. Des études montrent que la moitié des immigrants formés à l'étranger dans les domaines des STIM et de la médecine voient leurs compétences sous-utilisées au Canada. Ce gaspillage de compétences est particulièrement coûteux à un moment où le Canada est confronté à de graves pénuries dans les secteurs de la santé et de l'innovation.

Le problème ne se limite pas aux professions réglementées. Les employeurs ont souvent du mal à évaluer la valeur des diplômes internationaux, ce qui entraîne un sous-emploi et un gaspillage de potentiel. Les PME, en particulier, peuvent s'appuyer sur des mesures indirectes, telles que « l'expérience canadienne », qui enferme de nombreux immigrants

dans des cycles de sous-emploi ou de chômage. En l'absence d'outils appropriés pour évaluer les capacités des candidats à l'immigration, les employeurs passent à côté des compétences précieuses qu'apportent les nouveaux arrivants.

La reconnaissance des diplômes est souvent considérée comme un indicateur de compétences et d'aptitudes, mais elle ne permet pas d'appréhender pleinement les compétences que possèdent les immigrants. Les compétences et les expériences acquises à l'étranger sont souvent sous-évaluées ou mal comprises par les employeurs canadiens, ce qui empêche les nouveaux arrivants de contribuer de manière significative à la main-d'œuvre.

L'approche actuelle du Canada en matière de reconnaissance des diplômes est fragmentée, avec des exigences diverses et de nombreux points de soumission de documents dans le cadre des processus d'immigration, d'autorisation d'exercer et d'emploi. Pour rendre les choses encore plus complexes, les exigences varient d'une province ou d'un territoire à l'autre, ce qui limite la mobilité professionnelle. Même les immigrants qui ont été sélectionnés avec soin pour leurs qualifications professionnelles peuvent constater à leur arrivée que leurs titres ne sont pas reconnus ou qu'ils sont sous-évalués.

Le Canada peut faire davantage pour soutenir les nouveaux arrivants sur le marché du travail en mettant en place un système plus harmonieux, plus transparent et plus cohérent en matière de reconnaissance des diplômes internationaux. En surmontant ces obstacles, les immigrants pourraient rapidement trouver un emploi valorisant et contribuer pleinement à l'économie canadienne.



Appels à l'action

- ◇ Intégrer la reconnaissance des compétences dans les processus existants de reconnaissance des titres de compétences aux fins de l'immigration. Des outils standardisés et des méthodes cohérentes d'évaluation des compétences devraient être mis au point pour aider les employeurs à évaluer avec précision les compétences des nouveaux arrivants dans divers secteurs. Des programmes qui facilitent l'évaluation des compétences avant l'arrivée et leur reconnaissance dans des domaines tels que les soins de santé, la technologie et les métiers spécialisés peuvent combler les lacunes et permettre aux nouveaux arrivants de démontrer leurs compétences de manière plus efficace à leur arrivée.
- ◇ Fournir un soutien ciblé aux PME, notamment une formation aux compétences culturelles, une aide à l'évaluation de l'expérience et des diplômes internationaux, et un accès aux programmes de subventions salariales. Ces mesures renforceront la capacité des PME à attirer et à retenir les talents des nouveaux arrivants.

- ◇ Simplifier et accélérer les processus d'entrée sur le marché du travail pour les nouveaux arrivants, en particulier dans les secteurs à forte demande tels que les soins de santé, la technologie et les métiers. L'élargissement de l'accès aux programmes de passerelle, aux services préalables à l'arrivée et à des voies évidentes vers la certification ou l'autorisation d'exercer aidera les nouveaux arrivants à s'intégrer plus rapidement et plus efficacement sur le marché du travail.
- ◇ Élargir l'accès aux programmes essentiels de préparation au marché du travail pour les nouveaux arrivants. Ces initiatives, qui offrent une formation linguistique, des certifications sectorielles et un aperçu de la culture du lieu de travail canadien, sont essentielles pour aider les nouveaux arrivants à réussir sur le marché du travail canadien.

7. Innovation & entrepreneuriat

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent le pilier de l'économie canadienne et représentent la majorité des emplois du secteur privé. Pour stimuler la croissance économique, l'innovation, l'emploi et la durabilité, il est essentiel de soutenir non seulement les start-ups, mais aussi les entreprises en expansion et les entreprises établies. Il est à noter que près d'un quart des entreprises du secteur privé au Canada sont majoritairement détenues par des immigrants, et ces entreprises représentent un quart de la création nette d'emplois dans le secteur privé incorporé.

Les immigrants sont plus susceptibles de se lancer dans l'entrepreneuriat que les personnes nées au Canada, apportant des perspectives et des compétences uniques qui peuvent être mises à profit pour stimuler l'innovation. De nombreux immigrants sont multilingues et possèdent des connaissances culturelles et des connaissances des marchés étrangers, ce qui contribue à des taux d'exportation plus élevés dans les PME détenues par des immigrants par rapport à la population générale des PME au Canada.

Cependant, le chemin vers l'entrepreneuriat pour les immigrants est souvent parsemé de défis. Les entrepreneurs issus de l'immigration ont souvent de la peine à s'y retrouver dans les règles et réglementations canadiennes, les exigences en matière de fiscalité et de reddition de comptes, ainsi que dans les programmes et politiques disponibles. Ils sont aussi victimes de discrimination, en particulier s'ils sont racisés. En outre, les systèmes financiers actuels ne sont pas favorables aux immigrants, ce qui fait qu'il est difficile pour les nouveaux arrivants d'établir un crédit et d'obtenir un financement pour leurs entreprises. Les immigrants ont souvent une visibilité de crédit plus faible que les personnes nées au Canada, et l'accès aux systèmes de crédit formels peut être un défi en raison de la dépendance à l'égard des antécédents locaux en matière de crédit.

Pour mieux soutenir les entrepreneurs issus de l'immigration, le Canada doit réduire la fragmentation et améliorer la coordination au sein du secteur de l'établissement afin de s'assurer que leurs besoins sont satisfaits, peu importe le service auquel ils accèdent. Le succès entrepreneurial nécessite non seulement du capital humain (compétences, connaissances et aptitudes) mais aussi du capital social (réseaux comprenant des coachs, des investisseurs et des clients) et du capital financier (subventions, prêts et le temps nécessaire pour faire croître l'entreprise).

En plus, les programmes tels que le visa de démarrage (Start-up Visa) et la classe entrepreneuriale (Entrepreneurial Class) n'ont pas un impact uniforme, ce qui suscite des inquiétudes quant à leur coût par rapport à leurs bénéfices. Les immigrants de la classe économique représentent le plus grand groupe d'immigrants propriétaires d'entreprises, soit plus de 40 % de toutes les entreprises détenues par des immigrants, mais ils ne bénéficient pas d'une reconnaissance et d'un soutien suffisants. Par ailleurs, il y a des services de soutien sur mesure qui visent à appuyer la réussite des entrepreneurs à réussir, mais ces services en question demeurent non comblés.



Appels à l'action

- ◇ Reconnaître l'entrepreneuriat comme une voie légitime pour les nouveaux arrivants en apportant un soutien personnalisé, notamment en intégrant la perspective des nouveaux arrivants/immigrants dans les programmes existants qui visent à favoriser l'entrepreneuriat.
- ◇ Réduire les barrières au financement en mettant en œuvre des stratégies innovantes, telles que des fonds pour les start-ups conçus spécifiquement pour soutenir les entrepreneurs issus de l'immigration.
- ◇ Mettre en avant et célébrer les réussites entrepreneuriales des nouveaux arrivants, en soulignant leurs contributions à la création d'emplois, à l'innovation et à la croissance des exportations.
- ◇ Renforcer les cadres d'évaluation et le partage des données, en se concentrant sur les résultats qui mesurent la création d'entreprises en plus des mesures de succès traditionnelles telles que la croissance de l'emploi, les ventes et les investissements.

8. Soins de santé

Les immigrants et les réfugiés au Canada sont confrontés à de nombreuses barrières liées à la politique qui limitent considérablement leur accès aux services de santé. Les principaux défis incluent les barrières linguistiques, une couverture médicale insuffisante et un accès limité aux services de santé mentale. En effet, plus d'un immigrant sur cinq a des compétences linguistiques limitées et l'absence de services d'interprétation et de traduction dans de nombreux établissements de soins de santé entraîne des malentendus, une augmentation des visites aux urgences et des résultats de santé moins satisfaisants. En outre, de nombreux nouveaux arrivants sont confrontés à des périodes d'attente pour bénéficier d'une couverture médicale provinciale, au cours desquelles ils sont 1,5 fois plus susceptibles de retarder le recours aux soins médicaux.

Les déterminants sociaux de la santé, tels que les revenus, l'emploi, l'éducation et le logement, compliquent davantage l'accès aux soins pour les nouveaux arrivants. Environ un immigrant récent sur quatre vit sous le seuil de pauvreté, et les immigrants sont deux fois plus susceptibles de vivre dans un logement inadéquat que les résidents nés au Canada. Ces facteurs socio-économiques contribuent à des taux plus élevés de conditions chroniques, de problèmes de santé mentale et de barrières supplémentaires à l'accès aux soins de santé.

Les immigrants et les réfugiés présentent des taux disproportionnés de problèmes de santé mentale, alors que l'accès aux soins préventifs, aux services de santé pour les femmes et à la préparation aux situations d'urgence est entravé par des lacunes sur le plan des politiques. En outre, des barrières telles que la reconnaissance des diplômes impactent la main-d'œuvre du secteur de la santé, avec plus du quart des professionnels de la santé formés à l'étranger se trouvant sous-employés, ce qui limite leur capacité à contribuer à ce secteur. Les immigrants sans-papiers et les personnes ayant un statut précaire sont particulièrement vulnérables et doivent faire face à des obstacles encore plus importants pour recevoir des soins.

Une collecte de données insuffisante sur l'état de santé des immigrants et des réfugiés complique davantage l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et répondant à leurs besoins spécifiques. Pour traiter ces problématiques, il est nécessaire de mettre en place des politiques globales, culturellement adaptées et politiques harmonieuses afin de garantir un accès équitable aux soins de santé à tous les immigrants et réfugiés au Canada.



Appels à l'action

- ◇ Accroître le soutien aux services communautaires faisant appel aux services de navigateurs en santé, qui proposent une assistance sur mesure aux immigrants et aux réfugiés, en les aidant à accéder au système de santé et à s'y orienter de manière efficace.
- ◇ Accélérer le processus de reconnaissance des titres de compétences pour les professionnels de santé formés à l'étranger (PSFE) afin de leur permettre de contribuer pleinement au système de santé canadien et de remédier aux pénuries de main-d'œuvre.
- ◇ Mettre fin aux périodes d'attente en matière de couverture des soins de santé afin de garantir un accès immédiat aux soins médicaux à tous les nouveaux arrivants.
- ◇ Élargir les programmes de littératie en matière de santé afin de former les immigrants au système de santé canadien, aux soins préventifs et à la manière d'accéder aux services existants.
- ◇ Investir dans des outils de santé numériques, tels que la télésanté, les applications de santé multilingues et les portails en ligne, afin d'améliorer l'accès des immigrants et des réfugiés aux informations et aux services de santé.
- ◇ Mettre en œuvre des initiatives de santé ciblées pour les femmes et les enfants issus de l'immigration et des réfugiés, en se concentrant sur la santé maternelle, les soins pédiatriques et les services de planification familiale.

Glossaire

Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU)	Mesure spéciale prise le gouvernement canadien qui permet aux ressortissants ukrainiens et à leurs familles à effectuer gratuitement une demande de statut temporaire prolongé, y compris des visas de visiteur, des permis de travail et des permis d'études, leur permettant de vivre et de travailler au Canada pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans.
Immigrant économique	Immigrants sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne en répondant aux besoins du marché du travail, à gérer ou à mettre sur pied des entreprises, à réaliser des investissements substantiels ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main d'œuvre.
Regroupement familial ou immigrant parrainé par sa famille	Immigrants parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent, en raison de leur lien en tant que conjoint, partenaire, parent, enfant ou autre lien de parenté.
Considérations d'ordre humanitaire	Octroi de la résidence permanente à des ressortissants étrangers qui ne peuvent pas présenter de demande dans une autre catégorie, en raison de circonstances personnelles impérieuses.
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)	La LIPR établit les principes fondamentaux qui régissent les programmes canadiens d'immigration et de protection des réfugiés. Elle est entrée en vigueur le 28 juin 2002.
Seuil de faible revenu (SFR)	Un seuil de revenu au Canada utilisé pour identifier les familles susceptibles de consacrer une part plus importante de leur revenu pour des nécessités telles que l'alimentation, le logement et l'habillement.

Plan pluriannuel des niveaux (PPN)

Plan d'immigration pour la période 2025-2027, visant à atteindre un équilibre entre le nombre de résidents temporaires et permanents, à répondre aux besoins régionaux en matière de main-d'œuvre, à inverser les réductions en services de l'emploi et à améliorer le système d'asile dans le contexte des crises mondiales.

Programme des parents et grands-parents (PPG)

Ce programme permet aux citoyens canadiens et aux résidents permanents la possibilité de parrainer leurs parents et grands-parents pour que ces derniers obtiennent la résidence permanente. À partir de 2021, seules les personnes invitées par IRCC pourront présenter une demande. Pour 2024, 35 700 invitations seront envoyées à ceux qui ont soumis des formulaires en 2020.

Résidents permanents (RP)

Un résident permanent canadien est une personne qui a obtenu le statut pour vivre au Canada avec des avantages similaires à ceux des citoyens, mais qui doit répondre à des exigences de résidence pour conserver son statut.

Réfugiés et personnes protégées

Immigrants ayant obtenu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de persécution ou des effets de la guerre, qu'ils présentent une demande au Canada ou qu'ils soient réinstallés depuis l'étranger à travers des recommandations.

Projet pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord

Soutien les petites communautés en offrant aux travailleurs étrangers qualifiés une voie d'accès à la résidence permanente.

Petites et moyennes entreprises (PME)

Entreprises comptant moins de 250 employés et dont le chiffre d'affaires total est inférieur à 50 millions de dollars.



Travailleurs étrangers temporaires (PTET)

Le programme permet aux employeurs canadiens d'embaucher des travailleurs étrangers en l'absence de main-d'œuvre qualifiée canadienne. Le nombre d'approbations a doublé au cours des cinq dernières années en raison de l'augmentation de la demande de main-d'œuvre.

Résident temporaire

Les résidents temporaires comprennent les visiteurs, les étudiants, les travailleurs et les titulaires d'un permis de séjour temporaire.



